

# PACTE RURAL DE LA MRC DES LAURENTIDES

Plan de travail déposé au ministère des Régions



Octobre 2002

## Table des matières

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE TRAVAIL.....</b>	<b>4</b>
<b>2. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>6</b>
2.1 IDENTIFICATION DES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES .....	6
2.2 IDENTIFICATION DES PARTIES DÉVITALISÉES.....	6
2.3 IDENTIFICATION DES PARTENAIRES LOCAUX .....	7
2.4 GESTION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	7
2.5 RÉSULTATS ATTENDUS .....	9
<b>ANNEXE 1 DOCUMENT DE CONSULTATION .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>25</b>

## Introduction

---

Le Conseil des maires de la MRC des Laurentides présente officiellement son plan de travail au ministère des Régions dans le cadre du Pacte rural.

À la suite de la signature à Sainte-Adèle le 10 juin 2002 du Pacte rural liant le ministère des Régions à la MRC des Laurentides, cette dernière doit, dans les 90 jours suivant la signature de l'entente, réaliser son plan de travail pour la gestion de son enveloppe budgétaire. Cette enveloppe est de l'ordre de 1,5 M\$ sur 5 ans. Le premier versement d'environ 250 000 \$ se fera dès le dépôt du plan de travail.

L'importante démarche de mobilisation et de consultation menée depuis la fin de l'été a servi à élaborer le présent plan de travail. Au total, 17 des 18 municipalités ont participé activement à la démarche. En outre, 11 représentants des secteurs socio-économiques et membres du conseil d'administration du CLD Laurentides ont aussi participé à la même démarche de consultation, ajoutant ainsi à la contribution des partenaires locaux.

Les résultats sont présentés en fonction des paramètres adoptés par le Comité des partenaires de la ruralité tel que décrits dans la grille d'analyse à l'intention des MRC. Tous les 6 éléments y sont traités, seul l'ordre a été légèrement modifié afin de mieux représenter le contexte dans lequel le plan de travail a été élaboré.

Ajoutons que pour plus d'information, le lecteur est invité à consulter les annexes jointes au présent document.

Une telle démarche est plus longue à réaliser, plus exigeante mais elle offre par contre comme avantage d'être plus solide, plus ciblée vers des projets qui auront un impact positif dans les communautés rurales de la MRC. C'est ce chemin que les élus de la MRC des Laurentides ont choisi d'emprunter, convaincus d'augmenter d'autant leurs chances de succès.

## 1. Mise en contexte du plan de travail

---

L'approche retenue dès le départ par le Conseil des maires peut être caractérisée par son ouverture, sa transparence et la contribution active des partenaires locaux.

Dans un premier temps, nous avons réalisé un bilan synthèse des deux outils de planification présentement en vigueur dans la MRC, soit :

- Le plan d'action intégré au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides
- Le PLACÉE du CLD Laurentides

Pour chacune des deux planifications, la liste des actions à poser a été établie, suivie des résultats obtenus à ce jour. Ainsi, la lecture du bilan permet d'apprécier les efforts réalisés à ce jour, de voir ce qui reste à faire et surtout, de se questionner sur la pertinence de poursuivre ou non la direction prise au moment de la planification.

Ajoutons que ces deux exercices de planification avaient, au moment de leur réalisation, fait l'objet de vastes consultations. Dans le cas de la révision du schéma d'aménagement, c'est tout le milieu municipal qui y avait contribué tandis que la réalisation du PLACÉE s'était faite autour de la consultation de plus de 125 entreprises du secteur privé du territoire de la MRC. Il appert aujourd'hui que les deux outils sont toujours pertinents et ont été utiles, plusieurs des actions ayant été réalisées depuis qu'elles ont été inscrites à l'agenda du territoire de la MRC.

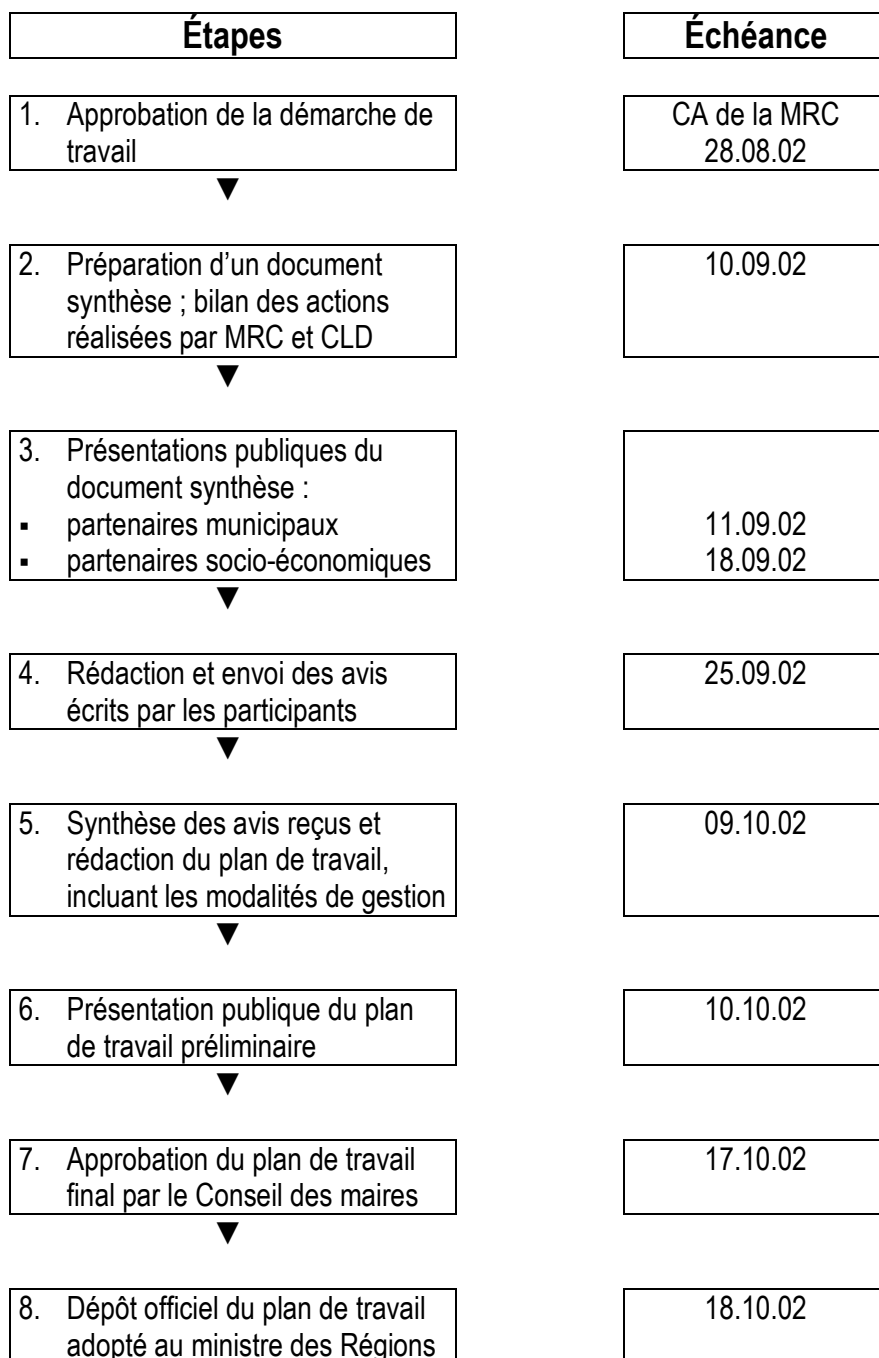
De plus, un questionnaire a été ajouté au document synthèse, lequel comportait trois questions ouvertes :

- **Les secteurs d'intervention prioritaires** ; les répondants devaient choisir trois secteurs prioritaires parmi une liste de 12 secteurs possibles.
- **L'identification de projets de revitalisation** ; les répondants devaient décrire le type de projets qui pouvaient être réalisés dans le cadre du pacte rural. Les projets mentionnés doivent être considérés comme étant des exemples et non des demandes formelles des municipalités.
- **Les critères de priorisation** ; 12 des 18 municipalités de la MRC sont considérées comme étant dévitalisées selon les indices socio-économiques du gouvernement. Comment faire pour les prioriser, tout en respectant le principe selon lequel le pacte rural s'applique à toutes les municipalités.

Les répondants avaient de 7 à 14 jours pour compléter le questionnaire et le retourner à la MRC. **Le taux de participation a été de 88 %**, soit 28 répondants sur une possibilité de 32. Ce taux élevé permet donc au Conseil des maires d'aller de l'avant sur des bases solides.

La figure de la page suivante illustre la démarche de consultation entreprise dans le cadre du pacte rural.

## Illustration de la démarche de travail



## 2. Résultats de la consultation

### 2.1 Identification des champs d'intervention prioritaires

Les résultats de la consultation ont permis d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires suivants : (entre parenthèses, le nombre total de mentions)

- Récréotouristique (16)
- Logement / Habitation (14)
- Transport public (13)
- Culture / Patrimoine (8)
- Environnement (6)
- Communautaire / Économie sociale (4)
- Autres (16)

Quiconque connaît bien les enjeux du territoire de la MRC des Laurentides ne sera pas surpris par de tels résultats. En effet, ces priorités reflètent fidèlement les préoccupations les plus courantes des dernières années dans la MRC.

Au niveau économique, l'industrie récréotouristique s'est avérée depuis une dizaine d'années (notamment grâce à l'effet Tremblant) le plus important créateur d'emplois de la région, permettant ainsi à des personnes sans emploi, à des jeunes diplômés ou encore à de nouveaux arrivants dans la région de se trouver un emploi.

Les priorités touchant le logement ainsi que le transport public sont également en lien avec l'industrie récréotouristique car un nombre important de travailleurs de cette industrie ne trouvent pas à se loger convenablement à bon prix. D'autres travailleurs éprouvent des problèmes de transport vers les lieux de travail (Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, par exemple) et un système de transport public pourrait leur permettre de continuer d'habiter dans les petites localités rurales (Brébeuf, Huberdeau, La Conception, Lantier, Sainte-Lucie, etc.) tout en ayant un travail dans un des centres urbains du territoire.

Ces priorités sont par ailleurs tout à fait conformes avec les orientations générales des deux outils de planification actuellement en vigueur dans la MRC, soit le schéma d'aménagement et le PLACÉE.

### 2.2 Identification des parties dévitalisées

Le choix des parties dévitalisées a été celui proposé par le gouvernement du Québec, à partir d'un indice de défavorisation. Les municipalités ciblées sont :

Amherst	La Minerve
Arundel	Lantier
Brébeuf	Montcalm
Huberdeau	Sainte-Agathe-des-Monts
Labelle	Sainte-Lucie-des-Laurentides
Lac-Supérieur	Val-des-Lacs

Cette liste a été présentée aux participants des rencontres de consultation comme étant le résultat d'une analyse gouvernementale basée sur la pondération de plusieurs statistiques socio-économiques. Cette liste a été validée en cours de consultation.

Des efforts particuliers seront faits pour ces 12 municipalités, car même si le pacte rural s'adresse à toutes les municipalités du territoire, les municipalités considérées comme étant dévitalisées recevront, toute proportion gardée, une aide financière plus importante que les autres. Les modalités de participation seront également moins élevées (quote-part du promoteur).

### **2.3 Identification des partenaires locaux**

Plus de 80 projets différents de revitalisation liés aux secteurs d'intervention prioritaires ont été décrits par les participants à la consultation. Cette description comprend notamment l'identification de partenaires locaux pouvant être impliqués dans la mise en œuvre du projet, un objectif poursuivi par le plan de travail.

Dans plusieurs cas, des partenaires locaux ont été identifiés par les municipalités et la plupart seront impliqués au niveau de la mise en œuvre des projets qui seront soutenus par le Pacte rural. Certains partenaires pourront également jouer un rôle actif au niveau du financement des projets car chaque promoteur devra fournir une quote-part minimum de 20 % de la somme demandée au budget du Pacte rural. Plusieurs partenaires locaux ont d'ailleurs participé aux rencontres publiques de septembre et d'octobre.

Pour plus de détails sur les partenaires locaux pouvant être mis à contribution dans la réalisation de projets, il est possible de se référer aux 28 questionnaires reçus dans le cadre de la consultation.

### **2.4 Gestion et structure organisationnelle**

Pour la répartition budgétaire de l'entente, la consultation a permis d'identifier plusieurs éléments qui font consensus dans la communauté :

- Partage égal ou équitable du budget entre les municipalités dévitalisées.
- Attribuer le budget selon les retombées prévues, les effets structurants ou la qualité des projets.
- Attribuer le budget selon la création d'emplois et la viabilité du projet.
- Attribuer le budget selon la participation du milieu au projet

Fort de ces résultats, la **proposition** suivante fut soumise à une seconde assemblée de consultation, laquelle a réuni près d'une cinquantaine de participants le 10 octobre dernier.

- Partage du budget sur la base de 80 % aux municipalités dévitalisées et de 20 % aux municipalités non dévitalisées. Compte tenu que les municipalités dévitalisées sont au nombre de 12, soit 66 % des municipalités, une répartition sur la base de 80-20 % est apparue comme étant acceptable et équitable

par les participants à la seconde consultation publique. Cette formule priorise les municipalités dévitalisées tout en s'adressant à toutes les municipalités de la MRC.

- Contributions du promoteur au financement d'un projet : 20 % pour les projets provenant des municipalités dévitalisées et 50 % pour les projets provenant des autres municipalités. Cette formule permet une certaine forme de levier financier, tout en demeurant accessible pour les municipalités ayant moins de ressources financières.
- Le projet doit être formellement appuyé par la municipalité par voie de résolution.
- Le promoteur admissible peut être soit un organisme reconnu dans la communauté (OSBL) ou la municipalité elle-même.
- Il sera possible de financer un projet sur plusieurs années, ce qui permet d'assurer la pérennité du projet.
- Date unique de dépôt des projets : le 28 février de chaque année.
- Un formulaire standard, abrégé et simple sera produit et rendu disponible aux promoteurs pour la présentation d'un projet.
- L'équipe de professionnels du CLD sera chargée de l'analyse des dossiers, des recommandations préliminaires au CA de la MRC et du suivi en fin de projets. 3 % de frais de gestion seront attribués pour ces tâches.
- Les sommes non attribuées à une municipalité seront versées à fonds régional, géré par la MRC, pour financer des projets collectifs.

#### Répartition budgétaire selon les années et les municipalités

Années financières	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	Total 5 ans
Amherst	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Arundel	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Brébeuf	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Huberdeau	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Labelle	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Lac-Supérieur	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
La Minerve	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Lantier	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Montcalm	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Sainte-Agathe-des-Monts	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Sainte-Lucie-des-Laurentides	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
Val-des-Lacs	16 642 \$	16 642 \$	22 190 \$	22 190 \$	22 190 \$	99 854 \$
<b>Sous total secteur dévitalisé</b>	<b>199 708 \$</b>	<b>199 708 \$</b>	<b>266 277 \$</b>	<b>266 277 \$</b>	<b>266 277 \$</b>	<b>1 198 246 \$</b>
Barkmere	8 321 \$	8 321 \$	11 095 \$	11 095 \$	11 095 \$	49 927 \$
La Conception	8 321 \$	8 321 \$	11 095 \$	11 095 \$	11 095 \$	49 927 \$
Saint-Faustin-Lac-Carré	8 321 \$	8 321 \$	11 095 \$	11 095 \$	11 095 \$	49 927 \$
Mont-Tremblant	8 321 \$	8 321 \$	11 095 \$	11 095 \$	11 095 \$	49 927 \$
Val David	8 321 \$	8 321 \$	11 095 \$	11 095 \$	11 095 \$	49 927 \$
Val Morin	8 321 \$	8 321 \$	11 095 \$	11 095 \$	11 095 \$	49 927 \$
<b>Sous total secteur non dévitalisé</b>	<b>49 927 \$</b>	<b>49 927 \$</b>	<b>66 569 \$</b>	<b>66 569 \$</b>	<b>66 569 \$</b>	<b>299 562 \$</b>
<b>Total</b>	<b>249 635 \$</b>	<b>249 635 \$</b>	<b>332 846 \$</b>	<b>332 846 \$</b>	<b>332 846 \$</b>	<b>1 497 808 \$</b>

En attribuant une répartition fixe entre chaque municipalité de la MRC, celles-ci pourront mieux planifier les projets sur 5 ans, ce qui constitue un avantage certain.

Au plan décisionnel, les promoteurs présentent leurs projets au CLD Laurentides, mandataire pour l'analyse des dossiers. L'expertise acquise par son équipe de professionnels dans l'analyse de projets d'affaires sera ainsi mise à contribution pour les projets de revitalisation.

Après analyse, le CLD remettra ses recommandations préliminaires au Conseil d'administration de la MRC. Ce dernier présentera ensuite ses propres recommandations au Conseil des maires lors de la réunion de mai de chaque année. Ainsi, l'instance décisionnelle définitive sera le Conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

Cette façon de faire est efficace (analyse des dossiers par une équipe de professionnels), rapide (traitement du dossier dans les 60 jours) et permet à toutes les municipalités de participer à la prise de décision finale.

Les critères d'évaluation des projets retenus sont :

- Les retombées socio-économiques dans la communauté
- La création d'emplois par le projet
- La pérennité du projet dans le temps
- Les effets structurants du projet et son rayonnement sur le territoire
- La qualité et la diversité des partenariats impliqués
- Le respect du rayonnement d'équipements déjà en place sur le territoire (au sens d'éviter la duplication et/ou la concurrence non souhaitée entre les équipements publics)

## **2.5 Résultats attendus**

En terme de résultats attendus, à priori, on s'attend à deux types de résultats. D'une part, des résultats financiers et d'autre part, à des résultats sociaux.

Au niveau des résultats financiers, sur la base d'une mise de fonds d'au moins 20 % pour les municipalités dévitalisées et de 50 % pour les autres municipalités, on anticipe des investissements d'au moins 340 000 \$ pour chacune des années 1 et 2 et d'au moins 450 000 \$ pour chacune des 3 dernières années. Sur une période de 5 ans, le budget initial de 1 500 000 \$ aura permis de financer, pour un minimum de 2 millions \$, des projets de revitalisation. De plus, 80 % de ces investissements auront été réalisés dans les municipalités dévitalisées, un des objectifs de l'entente.

Au plan social, compte tenu que les projets émergeront des municipalités et de leurs partenaires locaux, nous anticipons des projets qui correspondront aux véritables priorités locales. En ce sens, les retombées seront d'abord locales et présentes dans chaque communauté.

Au plan quantitatif, il est prévu que le Pacte rural permettra la réalisation d'au moins 20 à 25 projets par année dans les 18 municipalités de la MRC des Laurentides.

## **Annexe 1 Document de consultation**

---

Cette annexe présente le document utilisé dans le cadre de la consultation. On y retrouve les trois sections suivantes :

- L'introduction, présentant la démarche réalisée
- Le bilan du plan d'action du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides ainsi que du plan d'action concerté pour l'économie et l'emploi du CLD Laurentides
- Le questionnaire utilisé pour sonder les personnes et organismes qui ont participé à la consultation.

# 1. Introduction

Dans le respect l'entente signée le 10 juin 2002 avec le ministère des Régions, la MRC des Laurentides, en collaboration avec le CLD Laurentides, soumet à ses différents partenaires locaux ce document pour fins de consultation. La consultation permettra ainsi d'enrichir le plan de travail à être déposé au cours des prochaines semaines, tout en stimulant la mobilisation des partenaires locaux autour des enjeux soulevés par la gestion du pacte rural.

Tel que stipulé aux documents relatifs à la Politique nationale de la ruralité, l'exercice en cours doit s'appuyer sur les planifications existantes. À l'échelle de la MRC, il y en a deux actuellement qui sont en vigueur :

1. **Le plan d'action contenu au schéma d'aménagement** de la MRC des Laurentides. Le schéma d'aménagement révisé a été adopté en 2000. Cette planification touche plus directement les **actions liées à l'aménagement du territoire**.
2. **Le plan d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE)**, réalisé et adopté par le CLD Laurentides en 2000 également. Cette planification touche plus directement les **actions liées au développement économique du territoire**.

Lors de leur réalisation en 1999 et en 2000, ces deux planifications ont fait l'objet de très nombreuses consultations dans les municipalités locales. Dans le cadre de la révision du schéma, les partenaires municipaux de l'époque y ont joué un rôle actif et soutenu. Lors de la réalisation du PLACÉE, ce sont les entreprises locales, plus de 125 au total, qui ont été mobilisées et consultées par l'équipe du CLD. Le milieu municipal a également été partie prenante à la consultation, le PLACÉE ayant fait l'objet d'une présentation aux élus et aux employés de direction des municipalités locales lors de quatre rencontres de travail.

Il est utile de rappeler que ces deux principaux outils de planification sur le territoire de la MRC reposent donc sur des bases locales très solides. Par conséquent, le conseil des Maires a, par résolution, adopté que le présent processus réalisé dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité reposerait sur ces deux outils de planification.

Ce document de consultation se divise en deux parties. La première, plus exhaustive, trace le bilan des deux planifications en cours en indiquant les résultats obtenus à ce jour et ce qui reste à faire. On y retrouve essentiellement des éléments factuels.

En terme d'échéancier, le plan d'action du schéma d'aménagement couvre la période 2000-05 tandis que l'échéancier du PLACÉE va de 2000 à 2002. Pour les partenaires locaux, le bilan permet donc d'évaluer les résultats obtenus à ce jour ainsi que la pertinence de poursuivre ou non les orientations énoncées à l'époque.

La seconde partie, présentée sous forme de questionnement, fait appel aux besoins, préoccupations et priorités des partenaires locaux interpellés. Cette partie s'adresse donc à vous directement et servira aux administrateurs de la MRC et du CLD en vue de déposer le plan de travail final du pacte rural. Vos préoccupations y seront considérées avec soin.

## 2. Bilan 2000-2002

- Plan d'action du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides
- Plan d'action concerté pour l'économie et l'emploi du CLD Laurentides

### 2.1 Secteur agricole

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Mettre sur pied un réseau agro-touristique	Réalisé : 400 000 copies d'un napperon reliant 16 entreprises agro-touristiques de la MRC	
2. Appuyer l'ouverture d'une fromagerie artisanale et un lieu de mise en marché des produits du terroir.	Étude de faisabilité commerciale réalisée. En attente d'un promoteur intéressé	
3. Améliorer la promotion et la mise en marché des produits agricoles de la région.	Étude sur l'horticulture. Stratégie en cours de réalisation	
4. Élargir le mandat du Comité consultatif agricole (CCA) afin d'y intégrer au besoin de nouvelles personnes-ressources et d'assurer un suivi avec le CLD.	Réalisé, collaboration CLD et MRC	
5. Effectuer un inventaire détaillé des meilleurs potentiels acéricoles des érablières		Réalisé à 100 %
6. Analyser l'opportunité de contrôler par voie réglementaire ou par des moyens incitatifs le reboisement des terres agricoles.		Non réalisé. Demeure à faire

## 2.2 Foresterie

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Sensibiliser et éduquer la population et le personnel municipal à l'importance des activités forestières et de la cohabitation des activités en milieu forestier.	Réalisation d'un portrait de l'industrie forestière, 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> transformation.  Participation au CAMO Forêt	
2. Consulter les différents intervenants forestiers sur la stratégie de gestion des lots intra municipaux à la suite de leur transfert à la MRC.		Réalisé
3. Signature d'un protocole d'entente avec le MRN pour la gestion des lots intra municipaux.		Prévu pour l'automne 2002
4. Création d'un comité multi-ressources sous coordination de la MRC.	Participation au comité Lac-Supérieur	
5. Création obligatoire d'un fonds d'investissement régional à la MRC des Laurentides.		Non réalisé
6. Confection obligatoire d'un plan directeur sur les vocations et la mise en valeur des lots intra municipaux		Présentement en cours. Échéance 2003
7. Entente entre les différents partenaires de la table de concertation (CCA élargi) sur les objectifs et principaux paramètres d'une réglementation.	Réalisé, collaboration avec le CLD et la MRC	
8. Élaboration d'un cadre réglementaire sur l'abattage d'arbres.		Présentement en cours. Échéance 2003.
9. Tenue de séances de formation aux inspecteurs sur les activités sylvicoles et l'application de la réglementation.		Échéance 2003
10. Possibilité d'adjoindre une personne-ressource en génie forestier.	Réalisé, personne en fonction	

## 2.3 Manufacturier

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Concrétiser le développement d'un parc industriel thématique et adapté.	Développement du parc industriel de Sainte-Agathe-des-Monts : définition de la vocation, plan de positionnement, réalisation de l'étude d'ingénierie, entente de partenariat avec la Ville et la nouvelle corporation.  Processus d'acquisition des terrains est en cours.	
2. Valider la pertinence et les opportunités d'affaires pour les entreprises fournisseurs à l'industrie touristique.	Étude réalisée sur l'approvisionnement des grandes entreprises touristiques du territoire en vue de favoriser l'achat local.	
3. Faciliter l'implantation des entreprises dans la région en mettant sur pied un « guichet unique » regroupant l'ensemble des intervenants impliqués (MRC, services municipaux, comité consultatif d'urbanisme, etc.), de manière à assurer une meilleure connaissance des services et ressources régionales et à minimiser les démarches des investisseurs.	En cours de réalisation	
4. Assurer le plein développement du réseau de fibre optique dans la région.	Réseau à large bande (fibre optique) en cours de construction sur tout le territoire. Construction de 321 Km sera terminé en 2002. Investissement total de 5,7 M\$.	

## 2.4 Culture / Patrimoine

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Planifier et créer des lieux de diffusion spécialisés (salles de spectacle, d'exposition, bibliothèque...)	Investissement réalisé dans une salle de spectacle	
2. Créer un fond régional pour soutenir différentes initiatives de développement culturel (une SODEC des Laurentides).	Non réalisé	
3. Soutenir financièrement la production de certains artistes locaux.	Admissibilité de la culture au Fonds d'économie sociale du CLD	
4. Soutenir financièrement une station radiophonique locale (communautaire ou privée).	Non réalisé	
5. Mettre sur pied un circuit d'événements culturels de haut calibre, se déroulant à différents endroits sur le territoire de la MRC.	Non réalisé	
6. Recherche de modalités de financement et ententes avec les partenaires pour un inventaire exhaustif des constructions à caractère patrimonial et des éléments du paysage les plus distinctifs.		En cours
7. Réalisation de l'étude de caractérisation du patrimoine bâti et paysager.		En cours. Méthodologie développée pour le patrimoine hôtelier. Échéance 2003
8. Sensibilisation des intervenants avec séances de formation.		Suivra le point 7
9. Suivi et plan d'action: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recommandations sur les mesures de protection légale et réglementaire.</li> <li>▪ Projets de mise en valeur (ex: circuit d'interprétation agro-touristique)</li> </ul>		Suivra le point 7

## 2.5 Communautaire / Économie sociale

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Mettre en place un réseau de transport en commun accessible et abordable et ce faisant, favoriser la création d'emplois, l'accès aux emplois, aux services et aux loisirs	Participation au Comité Action Stratégique Mont-Tremblant : transport en commun.  Participation au comité transport collectif, avec MRC Pays-d'en-Haut	
2. Développer une offre de logements abordables pour la population plus démunie en favorisant une formule de logements coopératifs et sensibiliser les municipalités de la région à cet égard.	Étude sur les besoins en logements dans la ville de Mont-Tremblant ; 500 logements pour travailleurs.  Identification de terrains pour la construction de bâtiments multifamiliaux.	

## 2.6 Commercial

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Mettre sur pied une stratégie de développement commune visant à définir et exploiter les attraits communs des différents secteurs commerciaux de la région.	Plan d'action relatif à la revitalisation du centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts, collaboration CLD, Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et autres partenaires.  Étude des potentiels commerciaux de terrains sur la route 117 à Sainte-Agathe-des-Monts.	

## 2.7 Récréotouristique

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Mettre sur pied une table de concertation des intervenants touristiques, à partir des structures déjà en place.	Embauche d'une commissaire touristique.  Mise en place d'une table des partenaires pour l'implantation d'un Centre d'information stratégique en tourisme. Financement presque complété. Mise en œuvre en 2003.	
2. Développer des outils de financement pour le marketing et les infrastructures de la région et identifier l'organisme responsable de gérer ces fonds.	Non réalisé, mandat ATL	
3. Développer une politique d'accueil régionale, en y intégrant notamment les bureaux d'information touristique.	Non réalisé, mandat ATL	
4. Organiser des tournées d'attraits touristiques.	Soutien à l'organisation des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> éditions du marché touristique de la région de Mont-Tremblant	
5. Faire du lobby auprès de Transport Québec pour améliorer les réseaux routiers dans la région.		Travaux routiers majeurs en cours
6. Parachèvement du lien cyclable dans le village de Weir et à l'extrémité ouest de Montcalm.		Confirmation récente émise par MTQ
7. Poursuite des travaux de la piste cyclable en site propre et sur la berge de la route 323 entre Amherst et Brébeuf.		Bande cyclable en cours de construction par MTQ
8. Réalisation d'une voie cyclable partagée entre le village de Brébeuf et la route 327, via les chemins Tour-du-Carré et du Pont Prud'Homme.		Réalisé
9. Aménagement d'une voie cyclable à même la route 327.		Réalisé
10. Aménagement sur une distance approximative de 25 Km d'un lien cyclable entre le parc régional Le P'tit Train du Nord à Val-David, Ste-Lucie-des-Laurentides et Saint-Donat.		En cours de planification, 2 tracés retenus, financement initial à revoir.
11. Détermination d'un tracé optimal et adhésion des municipalités au projet par résolution pour un lien collecteur 4 saisons pour le QUAD (véhicules tout terrain).		Plan d'aménagement réalisé pour le secteur nord du territoire

12. Négociation des droits de passage en terres privées et publiques, acquisition de parcelles si requis.		En cours de réalisation
13. Réalisation graduelle de sections de pistes avec aide financière de la MRC des Laurentides aux municipalités.		À venir, suivra le point 12
14. Création d'un parc régional à Val-David en vertu de l'adoption d'un règlement sur la désignation d'un nouveau parc selon le Code municipal.		Réalisé
15. Entente intermunicipale ayant pour objet de confier la gestion, l'aménagement et l'exploitation à la municipalité de Val-David.		Réalisé
16. Appropriation de terrains par acquisition ou par bail à des fins d'aménagement et d'activités récréatives: y compris un agrandissement éventuel dans Val-Morin, suivant une modification de l'entente intermunicipale.		Réalisé
17. Trouver à moyen terme des mécanismes plus sophistiqués pour stabiliser la main d'œuvre, en compensation du caractère saisonnier des emplois.	Mandat Centre local d'Emploi	
18. Travailler à long terme à la mise en place d'une institution post-secondaire inter ordre.	Étude de faisabilité pour la création d'un centre de formation professionnelle inter ordre dans les métiers du tourisme. Mise en place de 4 comités aviseurs, en collaboration avec CSL.	

## 2.8 Services professionnels

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Amélioration et développement des services de télécommunications (téléphonie cellulaire, interurbains, fibre optique) :	Projet de 5,7 M\$ en cours de construction. Entrera en fonction fin 2002.	
2. Adaptation aux nouvelles technologies et centre de services professionnels collectifs	Premières démarches d'évaluation pour un centre d'affaires professionnelles pour les travailleurs autonomes. Actuellement en attente.	

## 2.9 Environnement

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Détermination du cadre méthodologique de l'inventaire à réaliser pour un plan régional de gestion des matières résiduelles.		En partie réalisé
2. Réalisation de l'inventaire exhaustif (avec identification du niveau de risque) des lieux et installations représentant un risque élevé de danger pour la sécurité publique et l'environnement.		Non réalisé, suivra point 1
3. Validation des données par le ministère de la Sécurité publique.		Non réalisé, suivra point 1
4. Compilation finale et cartographie numérique des données.		Non réalisé, suivra point 1
5. Cartographie numérisée des milieux humides en terres privées sur la base plani-topo au 1/20 000.		Réalisé
6. Validation des cartes par les municipalités.		Réalisé
7. Transfert des cartes validées aux municipalités.		Réalisé
8. Aide sur le terrain au ME pour la prise de relevés des niveaux d'eau à l'aide de jauges sur <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la rivière Rouge dans les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau et de Brébeuf;</li> <li>▪ la rivière du Diable dans la municipalité de Lac-Supérieur;</li> <li>▪ la rivière du Nord dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;</li> <li>▪ la rivière Maskinongé et le ruisseau Brochet dans la municipalité d'Amherst;</li> </ul>		Réalisé Réalisé À faire À faire
9. Détermination par la MRC des zones inondables sans relevés de cotes pour le ruisseau Noir dans les municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et de Sainte-Agathe-Nord.		À faire
10. Détermination des cotes 20-100 ans sur les zones inondables à Mont-Tremblant.		Réalisé
11. Identification et délimitation des zones d'embâcles.		Non réalisé
12. Validation finale des données par le ME.		En cours
13. Cartographie des données finales.		En cours
14. Amendements au schéma révisé et réglementations d'urbanisme afin d'y intégrer les données finales.		Suivra

## 2.10 Plan d'aménagement des secteurs

Priorités ou actions	Résultats -Bilan	
	CLD	MRC
1. Réalisation de plans d'aménagement détaillés des zones industrielles et commerciales de Labelle et Sainte-Agathe: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour le secteur de Sainte-Agathe, la zone située au nord de la route 329 (à la sortie 89 de l'autoroute 15) pourrait être éventuellement intégrée à la planification;</li> <li>▪ trois (3) zones potentielles à Labelle.</li> </ul>	Secteur Sainte-Agathe réalisé.  À réaliser en 2003	
2. Programme de promotion et de mise en marché des zones.	Non réalisé	
3. Acquisition, aménagement de terrains et signalisation des zones.	En planification	
4. Conclusion d'ententes MRC-municipalités-MTQ sur l'élaboration d'un Plan d'aménagement de corridors routiers (PACR).	Non réalisé	
5. Réalisation des études de PACR.	Non réalisé	
6. Modifications aux plans et règlements d'urbanisme afin d'y intégrer les objectifs, normes et/ou critères du PACR.	Non réalisé	
7. Recherche des modalités de financement des diverses études et conclusion d'ententes avec les municipalités et autres partenaires afin d'élaborer des études sectorielles sur la zone périphérique de la Station Mont-Tremblant.	Étude sur les accès routiers réalisée	

## 2.11 Bilan des investissements du CLD 1999-2001

	1999	2000	2001	TOTAL
Demandes de renseignements	200	200	200	600
Nombre de demandes de financement	77	71	78	226
Nombre de projets	41	51	30	122
Emplois créés ou maintenus	227	153	313	693
Valeur totale des investissements (\$)	32 millions	3 millions	10 millions	45 millions
Fonds d'investissement du CLD (\$)	340 000	222 500	324 624	887 124

### 3. Questionnement sur le pacte rural

*Cette section doit être complétée et retournée par courriel ou télécopieur à la MRC des Laurentides avant le 25 septembre 2002.*

---

#### 1. Identification

Nom de la municipalité / organisme: \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

#### 2. Secteurs d'intervention prioritaires

Parmi les secteurs d'intervention énumérés ici-bas, quels sont ceux qui font ou feront l'objet d'une attention prioritaire pour les 5 prochaines années dans votre communauté ? Trois choix seulement sont permis et numérotez dans l'ordre les trois premiers secteurs prioritaires.

Agricole	Commercial (détail)	Économie sociale
Foresterie	Récréotouristique	Services professionnels
Manufacturier	Habitation / Logement	Transport collectif
Culture / Patrimoine	Autre :	Autre :

Souhaitez-vous expliquer vos choix en quelques phrases ?

Secteur no 1 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Secteur no 2 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Secteur no 3 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

---

---

### 3. Projets de revitalisation

En relation avec les 3 secteurs prioritaires à la question précédente, connaissez-vous des projets de revitalisation ou de mise en valeur dans votre communauté susceptibles d'être intégrés au plan de travail du pacte rural ? Les projets peuvent être portés par la municipalité ou encore par un organisme local, peu importe son état d'avancement.

(Si vous avez plusieurs projets d'identifiés, svp répondre aux 4 questions suivantes autant de fois que nécessaire)

#### **Projet no 1 :**

Description du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

État d'avancement du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Est-ce que des documents relatifs à ce projet peuvent être fournis sur demande ? Lesquels ?

---

---

Pour la planification ou la mise en œuvre de ce projet, y a-t-il un partenaire local (organisme, entreprise) qui est présentement associé ou qui pourrait y être dans le futur ?

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Son rôle prévu : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### **Projet no 2 :**

Description du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

État d'avancement du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Est-ce que des documents relatifs à ce projet peuvent être fournis sur demande ? Lesquels ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour la planification ou la mise en œuvre de ce projet, y a-t-il un partenaire local (organisme, entreprise) qui est présentement associé ou qui pourrait y être dans le futur ?

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Son rôle prévu : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **Projet no 3 :**

Description du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

État d'avancement du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Est-ce que des documents relatifs à ce projet peuvent être fournis sur demande ? Lesquels ?

---

---

Pour la planification ou la mise en œuvre de ce projet, y a-t-il un partenaire local (organisme, entreprise) qui est présentement associé ou qui pourrait y être dans le futur ?

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Son rôle prévu : \_\_\_\_\_

---

---

#### 4. Territoire dévitalisé

La politique sur la ruralité stipule clairement qu'elle s'adresse prioritairement aux secteurs dévitalisés du territoire québécois. Bien qu'il s'applique à tout le territoire de la MRC des Laurentides, le pacte rural exige l'identification d'actions nécessaires pour améliorer la situation des parties du territoire considérées comme dévitalisées. Selon les indices socio-économiques du ministère des Régions, les municipalités suivantes sont considérées comme étant dévitalisées :

▪ Amherst	▪ Labelle	▪ Montcalm
▪ Arundel	▪ Lac-Supérieur	▪ Sainte-Agathe-des-Monts <sup>1</sup>
▪ Brébeuf	▪ La Minerve	▪ Sainte-Lucie-des-Laurentides
▪ Huberdeau	▪ Lantier	▪ Val-des-Lacs

(1. Excluant Sainte-Agathe-Sud, Sainte-Agathe-Nord et Ivry-sur-le-Lac)

Selon vous, sur quelles bases devrait-on tenir compte de l'objectif de priorisation des secteurs dévitalisés ? En d'autres mots, quels critères pourraient être retenus pour faciliter la mise en œuvre de projets de revitalisation dans ces communautés ?

---

---

---

---

**À retourner avant le 25 septembre 2002. Merci de votre précieuse collaboration.**

**Courriel : [info@mrclaurentides.qc.ca](mailto:info@mrclaurentides.qc.ca)**

## Annexe 2 Résultats détaillés de la consultation

### Synthèse des consultations

Municipalité / Secteur d'activité	Priorités d'intervention	Projets de revitalisation	Critères de priorisation
<b>Barkmere</b>	Culture / Patrimoine Communications Environnement	Communication cellulaire, analyse du bassin d'eau potable, inventaire des installations septiques	Sur la base des retombées de chaque projet
<b>Brébeuf (d)</b>	Récréotouristique Transport collectif Environnement	Croisière en péniche sur la Rouge, transport collectif entre Brébeuf et Mont-Tremblant, inventaire des installations septiques riveraines	Montant alloué par projet de 70 % pour les municipalités dévitalisées et de 100 % pour celles de la zone Ouest
<b>Huberdeau (d)</b>	Environnement Récréotouristique Économie sociale	Système d'aqueduc, relevé des installations septiques riveraines, site patrimonial sur les rives de La Rouge, halte touristique, accès public à la rivière, logement et transport	Budget devrait être réservé aux seules municipalités dévitalisées
<b>Amherst (d)</b>	Récréotouristique Ressources naturelles Habitation / Logement	Concept d'écologie, formation d'un club local pour le sentier Quad, traitement contre insectes piqueurs, développement Lac Wagamung, sentier pédestre, moulin à scie spécialisé	Richesse des municipalités et qualité des projets
<b>Arundel (d)</b>	Habitation / Logement Récréotouristique	Parc près du pont entre Arundel et Huberdeau, éclairage des terrains de jeux	Partager également entre les municipalités dévitalisées
<b>Montcalm (d)</b>	Récréotouristique Foresterie Commercial	Halte sur le Corridor aérobie, plage, alpinisme, chemin Jackrabbit, mise en valeur des lots intra	Préservation du milieu naturel, RFU per capita, création d'emplois

		municipaux	
<b>Val David</b>	Récréotouristique Culture / Patrimoine	Parc régional, parc linéaire, 1001 Pots, Maison du Village, Fondation Derouin	Partage entre les municipalités et la MRC
<b>Sainte-Lucie-des-Laurentides (d)</b>	Récréotouristique Culture / Patrimoine Loisirs	Mont Kaaikop, maisons patrimoniales et église du village, infrastructures sportives pour les jeunes, enseignes d'accueil, halte cycliste, plage	Montant alloué par projet de 100 % pour les municipalités dévitalisées. Partage à parts égales entre municipalités dévitalisées.
<b>Val Morin</b>	Habitation / Logement Culture / Patrimoine Transport collectif	Construction d'un immeuble de 16 logements pour personnes retraitées	Parts égales entre les municipalités
<b>Sainte-Agathe-des-Monts (d)</b>	Manufacturier / Industriel Commercial Habitation / Logement / Patrimoine	Parc industriel dans le secteur Bigelow, revitalisation des artères commerciales, rénovation des logements et locaux commerciaux du centre-ville	Projets moteurs et significatifs, projets générateurs de retombées socio-économiques
<b>La Minerve (d)</b>	Récréotouristique Habitation / Logement Environnement	Auberge et chalets, local pour les jeunes, protection de l'environnement des lacs	
<b>La Conception</b>	Récréotouristique Transport public	Croisière sur péniche sur la Rouge, transport collectif vers Tremblant, piste cyclable vers le corridor aérobic	Prioriser projets regroupant plusieurs municipalités
<b>Labelle (d)</b>	Récréotouristique Transport collectif Habitation / Logement	Croisière en péniche sur la Rouge, phase III du transport collectif vers Tremblant, logement pour travailleurs à faibles revenus	Budget devrait être réservé aux seules municipalités dévitalisées
<b>Mont-Tremblant</b>	Récréotouristique Habitation / Logement Environnement	Réaménagement de l'îlot institutionnel (parc école), carte régionale des réseaux cyclables	Participation du milieu, engagement des élus municipaux, projets à l'intérieur d'un plan de mise en valeur régional, effets structurants
<b>Saint-Faustin-Lac-Carré</b>	Récréotouristique Transport collectif Habitation / Logement	Revitalisation de la pisciculture, revitalisation de la gare de Lac Carré, transport collectif, piste cyclable sur Principale	Impacts sur l'ensemble du territoire

<b>Lac-Supérieur (d)</b>	Transport public Infrastructures publiques	Transport public vers Tremblant, amélioration de la halte municipale, trottoirs et lampadaires au village	Réserver 90 % du budget pour les municipalités dévitalisées
<b>Lantier</b>	Récréotouristique Transport collectif Communautaire	Promotion et aménagement de sentiers touristiques, transport vers Sainte-Agathe, Centre de réinsertion sociale, parc communautaire	Effet de levier sur les municipalités voisines, effet régional, 100 % du budget aux municipalités dévitalisées.
<b>Éducation (CSL)</b>	Récréotouristique Transport collectif Éducation	Programme de formation DEP en récréotourisme, transport collectif des jeunes, centre de formation professionnelle à Mont-Tremblant	Activités parascolaires et loisirs pour les jeunes
<b>Éducation (Polyvalente Curé-Mercure)</b>	Éducation Transport collectif	Centre de formation multi ordres	
<b>Communautaire (Association des personnes handicapées Clair-Soleil)</b>	Communautaire Culture / Patrimoine	Transport en commun dans la MRC, logements à prix abordables, salle de spectacle à Mont-Tremblant	
<b>Communautaire (Centre d'action bénévole des Laurentides)</b>	Communautaire Habitation / Logement Environnement	Transport en commun secteur Sainte-Agathe, transport collectif MRC des Laurentides, logements à prix abordables, Gestion des matières résiduelles	Activités de socialisation et récréatives pour la population des petites municipalités
<b>Travailleurs autonomes (Intervex)</b>	Services professionnels Manufacturier Habitation / Logement	Centre d'affaires professionnelles	Retombées économiques
<b>Culture</b>	Culture / Patrimoine Habitation / Logement Récréotouristique	Maison du Village de Val David, musée d'art contemporain des Laurentides (hors MRC)	
<b>Jeunes (Carrefour jeunesse emploi)</b>	Jeunes Habitation / Logement Transport collectif	Place aux jeunes (contre la migration hors région), construction de logements abordables, poursuivre les actions sur le transport collectif	Création d'emplois, partenariat, retombées locales, valeur ajoutée, viabilité
<b>Santé (CLSC des Trois-Vallées)</b>	Transport collectif Habitation / Logement	Transport collectif MRC Laurentides et Pays-d'en-Haut, logement social à Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-	Viabilité des projets, projets regroupant plusieurs municipalités

		Tremblant et à Saint-Faustin-Lac-Carré	
<b>Travailleurs</b>	Manufacturier Transport collectif Récrotouristique	Usine de plancher de bois franc ou pin, usine de gypse, transport collectif MRC et développement touristique versant Nord de Mont-Tremblant	Création d'emplois
<b>Manufacturier (GM Dufour)</b>	Transport collectif Foresterie Culture / Patrimoine	Transport intermunicipal, centre d'interprétation de la foresterie, salle de spectacle et piscine publique à Labelle	
<b>Comté de Labelle (Député Pagé)</b>	Jeunes Habitation / Logement	Place aux jeunes (CJEL), logements abordables, loisirs pour les résidents	Ne pas créer de nouvelles structures pour gérer les projets
<b>Résumé</b>	Culture / Patrimoine (8) Récrotouristique (16) Logement / Habitation (14) Transport public (13) Environnement (6) Communautaire / Économie sociale (4) Autres (16)	Environ 80 projets différents liés aux secteurs d'intervention prioritaires	Partage égal ou équitable entre les municipalités dévitalisées. Selon les retombées prévues, les effets structurants ou la qualité des projets. Création d'emplois, viabilité du projet. Participation du milieu au projet.